



Fiche de données de sécurité selon (CE) N° 1907/2006

Page 1 sur 11

No. FDS : 260822
V002.1

Tangit FP100 Mousse anti-feu 1 c

Révision: 17.05.2011
Date d'impression: 31.08.2011

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit:

Tangit FP100 Mousse anti-feu 1 c

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Utilisation prévue:
Mastic d'étanchéité

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

NV Henkel Belgium S.A.
Havenlaan 16 Av. du Port
1080 Brussel / Bruxelles

Belgique

Téléphone: +32 (2) 421 27 11
Fax: +32 (2) 420 27 25

ua-productsafety.benelux@be.henkel.com

Numéro d'appel d'urgence:

Numéro d' appel d' urgence (24 h): +32 70 222 076

Centre Antipoisons en Belgique, Tel: +32 (0)70 245245

SECTION 2: Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange:

Classification (DPD):

F+ - Extrêmement inflammable
R12 Extrêmement inflammable.
Xn - Nocif
R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
cancérigène cat. 3
R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
Sensibilisant
R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
Xi - Irritant
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R64 Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.

Éléments d'étiquetage (DPD):

F+ - Extrêmement inflammable

Xn - Nocif

**Phrases R:**

- R12 Extrêmement inflammable.
- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
- R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
- R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R64 Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.

Phrases S:

- S2 Conserver hors de la portée des enfants.
- S23 Ne pas respirer les vapeurs.
- S24/25 Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- S29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux

- S36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
- S45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
- S51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Indications additionnelles:

Contient des isocyanates. Voir les informations transmises par le fabricant.
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer. Conserver hors de la portée des enfants.

Contient:

4,4-Diisocyanate de diphénylméthane

Autres dangers:

Information en accord à REACH XVII.56
Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ce produit ne peut pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type A1 répondant à la norme EN 14387).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**Description chimique générale:**

Mousse PU à 1 C en aérosol

Substances de base pour préparations:

Prépolymère de polyuréthane avec 4,4'-méthylène-diphényldiisocyanate libre (MDI)
Base de gaz propulseur: mélange de diméthyléther-isobutane/propane

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Número CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	202-966-0	10- < 25 %	Cancérogénicité 2 H351 Toxicité aiguë 4; inhalation H332 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- expositions répétées 2 H373 Irritation oculaire 2 H319 Toxicité spécifique au niveau de l'organe cible- exposition unique 3 H335 Irritation cutanée 2 H315 Sensibilisateur des voies respiratoires 1 H334 Sensibilisateur de la peau 1 H317
Diméthyl Ether 115-10-6	204-065-8	1- < 20 %	Gaz inflammable 1 H220 Gaz sous pression
Isobutane 75-28-5	200-857-2	1- < 20 %	Gaz inflammable 1 H220 Gaz sous pression
Propane 74-98-6	200-827-9	1- < 20 %	Gaz inflammable 1 H220 Gaz sous pression
Alcanes en C14-17, chloro- 85535-85-9	287-477-0	1- < 2,5 %	Toxique pour la reproduction Lact. H362 Risques aigus pour l'environnement aquatique 1 H400 Risques chroniques pour l'environnement aquatique 1 H410

Seuls les ingrédients dangereux pour lesquels une classification CLP est déjà disponible, sont indiqués dans ce tableau. Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

Déclaration des ingrédients conformément au règlement DPD (CE) n° 1999/45

Substances dangereuses No. CAS	Número CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
4,4-Diisocyanate de diphenylméthane 101-68-8	202-966-0	10 - < 25 %	Xi - Irritant; R36/37/38 R42/43 cancerigène cat. 3; R40 Xn - Nocif; R20, R48/20
Diméthyl Ether 115-10-6	204-065-8	1 - < 20 %	F+ - Extrêmement inflammable; R12
Isobutane 75-28-5	200-857-2	1 - < 20 %	F+ - Extrêmement inflammable; R12
Propane 74-98-6	200-827-9	1 - < 20 %	F+ - Extrêmement inflammable; R12
Alcanes en C14-17, chloro- 85535-85-9	287-477-0	1 - < 2,5 %	N - Dangereux pour l'environnement; R50, R53 R66 R64

Pour connaître le texte entier correspondant aux codes des phrases-R, voir chapitre 16 'autres informations'.
Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

SECTION 4: Premiers secours**Description des premiers secours:****Informations générales:**

En cas de malaise consulter un médecin.

Inhalation:

Amener au grand air.

Contact avec la peau:

Mousse fraîche: nettoyer la peau atteinte immédiatement avec un tissu propre et enlever les résidus avec de l'huile végétale. Appliquer une crème adoussissante. La mousse durcie ne peut être enlevée que mécaniquement.

Contact avec les yeux:

Laver immédiatement et abondamment avec l'eau en maintenant les paupières écartées. Consulter un ophtalmologiste.

Ingestion:

Rincer la cavité buccale. Ne pas boire ni vomir.
Ne pas faire vomir.
Consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

PEAU : Eruption cutanée, urticaire.

PEAU : Rougeurs, inflammation.

RESPIRATOIRE : Irritation, toux, insuffisance respiratoire, oppression de la poitrine.

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

YEUX : Irritation, conjonctivite.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:

Voir section: Description des premiers secours

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**Moyens d'extinction:****Moyens d'extinction appropriés:**

poudre
Mousse
Dioxyde de carbone.
Sable.
jet d'eau pulvérisée

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Jet d'eau grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, de l'oxyde de carbone (CO), du dioxyde de carbone (CO₂) et de l'oxyde nitrique (NO_x) risquent d'être dégagés.

En cas d'incendie, formation possible des vapeurs d'isocyanate.

Conseils aux pompiers:

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.
Porter un équipement de sécurité.

Indications additionnelles:

Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau., Risque d'explosion des récipients.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.
Porter un équipement de protection individuel.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Précautions pour la protection de l'environnement:

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Balayer mécaniquement.
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Référence à d'autres sections

Voir le conseil au chapitre 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage**Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Bien ventiler les lieux de travail. Eviter les flammes nues, la formation d'étincelles et les sources d'ignition. Débrancher les appareils électriques. Ne pas fumer, ne pas faire de travaux de soudure. Ne pas rejeter les résidus dans les eaux.
Transport en voiture: laisser le récipient enveloppé dans un chiffon dans le coffre, jamais dans l'espace passagers.

Mesures d'hygiène:

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.
En cas de contact avec le produit, pas d'alcool.
Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.
En cas d'éclaboussures sur la peau, nettoyer à l'huile végétale et appliquer un soin de peau.

Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

Pour les bidons pressurisés: protéger des rayons directs du soleil et des températures supérieures à 50°C.
Stocker dans un endroit frais et sec.
Ventiler suffisamment les lieux de stockage et de travail.
Ne pas stocker avec des matières/solutions inflammables.
Ne pas stocker avec des oxydants.
Ne pas stocker avec des denrées alimentaires.

Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Mastic d'étanchéité

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle:

Valable pour
Belgique
Base

Liste des valeurs limites d'exposition à des agents chimiques

Composant	ppm	mg/m3	Type	Catégorie	Remarques
4,4'-DIISOCYANATE DE DIPHÉNYLMÉTHANE (MDI) 101-68-8	0,005	0,052	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
OXYDE DE DIMÉTHYLE 115-10-6	1.000	1.920	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
OXYDE DE DIMÉTHYLE 115-10-6	1.000	1.920	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
isobutane 75-28-5	1.000		Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL
ALIFATISCHE KOOLWATERSTOFFEN IN GASVORM: ALKANEN (C1-C4) HYDROCARBURES ALIPHATIQUES SOUS FORME GAZEUSE: (ALCANES C1-C4) 74-98-6				Inclus dans le règlement mais sans des valeurs de données. Voir le règlement pour d'autres détails.	BE/OEL
HYDROCARBURES ALIPHATIQUES SOUS FORME GAZEUSE: (ALCANES C1-C4) 74-98-6	1.000		Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		BE/OEL

Contrôles de l'exposition:

Protection respiratoire:

Au cours de l'utilisation en grosse quantité.
Masque de protection approprié en cas de ventilation insuffisante.

Protection des mains:

Les gants recommandés sont des gants en caoutchouc nitrile (épaisseur >0.1mm, temps de pénétration < 30s). Les gants devront être changé après chaque contact même court ou contamination. Gants disponibles en magasins spécialisés: laboratoires, pharmacies...

Protection des yeux:

Lunettes de protection étanches.

Protection du corps:

vêtement de protection approprié

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Aspect	Bidon pressurisé pâteux beige
Odeur	caractéristique
pH	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (23 °C (73.4 °F); Solv.: Eau)	Réagit lentement avec l'eau pour libérer du dioxyde de carbone.

Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

Autres informations:

Il n'y a pas de données / Non applicable

SECTION 10: Stabilité et réactivité**Réactivité:**

Réaction avec l'eau: dégagement de chaleur, projection.
Réaction avec de l'eau, développement de CO₂
Génération de pression dans un récipient fermé
Réagit aux amines, alcoholes, acides et lessives.
Réagit avec les oxydants forts.

Stabilité chimique:

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Possibilité de réactions dangereuses:

Voir section réactivité

Conditions à éviter:

Des températures supérieures env. 50 °C

Produits de décomposition dangereux:

A des températures plus élevées, fission d'isocyanate possible.

SECTION 11: Informations toxicologiques**Informations générales sur la toxicologie:**

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.
Possibilité de réaction croisée avec d'autres liaisons isocyanate
Les personnes allergiques aux isocyanates ne doivent pas être mises en contact avec le produit.
Suspicion d'effets cancérigènes.

Toxicité inhalative aiguë:

Irritant pour les voies respiratoires.
En cas d'exposition prolongée ou répétée, peut nuire à la santé.

Irritation de la peau:

Irritation cutanée primaire: irritant

Irritation des yeux:

Irritation des yeux primaire: irritant

Sensibilisation:

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.
Sensibilisation possible par contact cutané.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Alcanes en C14-17, chloro- 85535-85-9	slightly irritating		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	négatif ambiguos	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test) bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	without with		
Diméthyl Ether 115-10-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		

Toxicité à dose répétée

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Diméthyl Ether 115-10-6	NOAEL=> 10000 ppm	inhalation	4 week 6 hours/day, 5 days/week	rat	

SECTION 12: Informations écologiques**Informations générales:**

La classification de la préparation est basée sur la méthode conventionnelle décrite à l'article 6(1)(a) de la directive 1999/45/EC. Les informations pertinentes santé/écologie des substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

Ne pas laisser s'écouler dans les eaux usées, dans la terre ni dans les eaux.

Écotoxicité

Toxicité aiguë pour les invertébrés: EC50 > 100 mg produit/l.

Toxicité:

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	LC50	> 1.000 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	EC50	0,35 mg/l	Daphnia	24 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	EC50	1,5 mg/l	Algae	72 h		OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Diméthyl Ether 115-10-6	LC50	> 4.000 mg/l	Fish	96 h	Poecilia reticulata	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Diméthyl Ether 115-10-6	EC50	> 4.000 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Diméthyl Ether 115-10-6	EC50	> 1.000 mg/l	Algae			OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Alcanes en C14-17, chloro- 85535-85-9	NOEC	> 1,6 mg/l	Fish	20 Jours	Oryzias latipes	
	LC50	> 5.000 mg/l	Fish	96 h	Alburnus alburnus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Alcanes en C14-17, chloro- 85535-85-9	EC50	0,0059 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Alcanes en C14-17, chloro- 85535-85-9	NOEC	0,1 mg/l	Algae	72 h		OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Persistence et dégradabilité:

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8		aerobic	0 %	OECD Guideline 301 F (Ready Biodegradability: Manometric Respirometry Test)
Diméthyl Ether 115-10-6	under test conditions no biodegradation observed	aerobic	5 %	EU Method C.4-A (Determination of the "Ready" Biodegradability Dissolved Organic Carbon (DOC) Die-Away Test)

Potentiel de bioaccumulation: / Mobilité dans le sol:

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
4,4-Diisocyanate de diphénylméthane 101-68-8	5,22					
Diméthyl Ether 115-10-6	0,1					
Isobutane 75-28-5	2,88				20 °C	OECD Guideline 107 (Partition Coefficient (n- octanol / water), Shake Flask Method)
Alcanes en C14-17, chloro- 85535-85-9		1,09 - 349	35 Jours	Oncorhynchus mykiss		OECD Guideline 305 (Bioconcentration: Flow- through Fish Test)

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets:

Evacuation du produit:

Éliminer les déchets et résidus conformément aux conditions fixées par les autorités locales

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Seuls les emballages nettoyés soigneusement pourront être recyclés.

Code de déchet

08 04 09 adhésifs et agents d'étanchéité rejetés contenant des solvants organiques et autres substances dangereuses

SECTION 14: Informations relatives au transport

Transport routier ADR:

Classe:	2
Groupe d'emballage:	
Code de classification:	5F
No. d'identification du danger:	
No UN:	1950
Étiquette:	2.1
Nom technique:	AÉROSOLS
Code tunnel:	(D)

Transport ferroviaire RID:

Classe:	2
Groupe d'emballage:	
Code de classification:	5F
No. d'identification du danger:	23
No UN:	1950
Étiquette:	2.1
Nom technique:	AÉROSOLS
Code tunnel:	

Navigation intérieure ADN:

Classe:	2
Groupe d'emballage:	
Code de classification:	5F
No. d'identification du danger:	
No UN:	1950
Étiquette:	2.1
Nom technique:	AÉROSOLS

Transport maritime IMDG:

Classe:	2.1
Groupe d'emballage:	
No UN:	1950
Étiquette:	2.1
EmS:	F-D ,S-U
Substance marine nocive:	-
Nom d'embarquement correct:	AEROSOLS

Transport aérien IATA:

Classe:	2.1
Groupe d'emballage:	
Instruction de paquetage (passager)	203
Instruction de paquetage (frêt)	203
No UN:	1950
Étiquette:	2.1
Nom d'embarquement correct:	Aerosols, inflammable

SECTION 15: Informations réglementaires**Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:**

Teneur VOC 59,70 %
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- R12 Extrêmement inflammable.
- R20 Nocif par inhalation.
- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
- R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
- R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- R53 Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
- R64 Risque possible pour les bébés nourris au lait maternel.
- R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- H220 Gaz extrêmement inflammable.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H332 Nocif par inhalation.
- H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H351 Susceptible de provoquer le cancer.
- H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.